
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 novembre 2024 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

ABSENCES :

Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Retrait de l'item 20.02

CA24 28 193

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 5 novembre 2024, en retirant l'item 20.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces du maire

Le maire d'arrondissement débute la séance du conseil en invitant les conseillers d'arrondissement à se présenter aux citoyens.

Puis, il informe l'assemblée du décès de la mère du conseiller d'arrondissement du district Denis-Benjamin-Viger, monsieur Alain Wilson. Au nom des membres du conseil, il présente ses plus sincères condoléances à son collègue ainsi qu'à toute sa famille.

Il entame ses annonces en accueillant la mise en service du nouveau pont Jacques-Bizard. Il remercie tous les partenaires qui ont collaboré à sa construction et annonce son ouverture à la circulation dans les deux directions sur les quatre voies à compter de la prochaine semaine. Quant à la circulation des piétons et des cyclistes, le trottoir ouest de l'ancien pont restera accessible. Dès le début du mois de décembre, le trottoir et la piste multifonctionnelle côté est du nouveau pont seront ouverts. Enfin, l'ouverture officielle du nouveau pont sera annoncée au printemps 2025.

En second lieu, il invite les citoyens de l'arrondissement à participer à une séance d'information publique sur les nouvelles cartes préliminaires des zones inondables. La séance aura lieu demain, le 6 novembre de 19 h à 21 h, à la salle Boileau du Centre socioculturel à L'Île-Bizard. Lors de cette rencontre, des représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) seront présents pour répondre aux questions des citoyens. Il signale que ces informations sont affichées sur le site web ainsi que sur la page Facebook de l'arrondissement et ajoute que la séance sera rendue publique sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

Le maire rappelle la programmation des activités de loisir et le retour du traditionnel *Courrier des lutins* qui aura lieu le dimanche 1^{er} décembre. Il précise que la liste des arrêts sera affichée dans les parcs, dans le journal d'arrondissement de L'Île-Bizard et sur les plates-formes en ligne. Puis, il dit quelques mots sur *La Guignolée* organisée par le Club Optimiste, une activité qui servira à soutenir des familles de l'arrondissement dans le besoin.

En conclusion, il remercie les citoyens et invite le commandant du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), monsieur Sébastien Laurin à prendre la parole.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le commandant, monsieur Laurin est accompagné de l'agente sociocommunautaire Julie Dupré du poste de quartier 3 du SPVM. Il présente Mme Dupré puis fait état du bilan des opérations policières durant le mois d'octobre et de celles à venir en novembre.

Les opérations effectuées au mois d'octobre ont porté sur les aspects suivants :

- comportements imprudents sur la route;
- opérations scolaires intensives à la rentrée scolaire et qui vont se poursuivre durant toute l'année;
- à la mi-novembre, une opération nationale concertée en sécurité routière aux intersections accidentogènes.

Le commandant fait aussi le point sur le nombre de plaintes citoyennes reçues et traitées.

En seconde partie, il cède la parole à l'agente Julie Dupré qui brosse un portrait d'un stratagème de fraude de type « faux représentants ». Ce type de fraude cible particulièrement les aînés. L'agente Dupré se veut rassurante en proposant différents moyens pour prévenir et se protéger de ce type de fraude. Elle recommande à tous d'être vigilants lors des communications sur internet ou lors d'utilisation de services en ligne.

Le maire remercie l'agente Dupré, puis invite le coordonnateur de la sécurité publique de l'arrondissement, M. Alexandre Héroux à exposer le bilan des activités de son service.

Début de la période de questions des citoyens à la suite des annonces faites par le commandant et le coordonnateur de la sécurité publique

Monsieur Robert Samoszewski

- Non-respect de la signalisation d'arrêt à l'intersection des rues Jacques-David et Des Prés.

- Suivi - Pétition *Pour rendre notre communauté plus sécuritaire.*

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 57

Monsieur Raymond Pilon

- Inondation dans les rues Paquin et Roy, eau provenant du bassin de rétention – mesures entreprises pour régler ce problème?

- Rôle d'un directeur d'arrondissement.

Monsieur Pierre Casavant

- Études pour l'écoulement des eaux en lien aux inondations du 9 août

Madame Caroline Joseph

- Plaintes - bruit à l'extérieur du Cégep Gérald-Godin que compte faire l'arrondissement pour régler la situation.

- Dépôt d'une pétition

Madame Isabelle Crevier

- Bris d'égouts sur la rue Paiement, comment l'arrondissement peut-il intervenir?

Madame Édith Goulet

- Est-ce que l'arrondissement va se prononcer sur la nouvelle cartographie des nouvelles zones inondables?

- Quelles actions seront prises avec le gouvernement du Québec pour protéger la valeur des immeubles.

Madame Caroline Savic

- Quels sont les plans d'action pour contester la nouvelle cartographie des zones inondables et de mobilité.

Fin : 20 h 35

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune

CA24 28 194

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 8 octobre 2024

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 8 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1249452032

CA24 28 195

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du vendredi 11 octobre 2024, 10 h.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du vendredi 11 octobre 2024, séance de 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1249452034

CA24 28 196

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du vendredi 11 octobre 2024, 10 h 30.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du vendredi 11 octobre 2024, séance de 10 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1249452037

CA24 28 197

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du jeudi 17 septembre 2024;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence de la séance du 9 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.10 1249452035

CA24 28 198

Annuler le processus d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels en conception et surveillance des travaux pour la reconstruction du parc de jeux d'eau au parc Jonathan Wilson à l'arrondissement de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève - Appel d'offres sur invitation # 2025-03 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'annuler le processus d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels en conception et surveillance des travaux pour la reconstruction du parc de jeux d'eau au parc Jonathan Wilson à l'arrondissement de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève - Appel d'offres sur invitation # 2025-03 (3 soumissionnaires).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1240543015

CA24 28 199

Affecter un montant de 1 600 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter un montant de 1 600 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, comme suit :

Fonds humanitaire de la FPPM	600,00 \$
Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île Bizard	500,00 \$
La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants	500,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1249350022

CA24 28 200

Autoriser la signature de la convention de contribution financière et de prêt d'installation - culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève) pour les années 2024-2025 et 2025-2026.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de contribution financière et de prêt d'installation - culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève) pour les années 2024-2025 et 2025-2026.

D'octroyer une contribution de 83 030,05 \$ pour l'an 1 et de 83 030,05 \$ + indexation de 3% pour l'an 2.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1249350020

CA24 28 201

Accorder l'augmentation des contributions financières en fonction de l'IPC pour l'an 2024, à 2 organismes ci-après désignés, tel que prévu à leurs conventions de contribution respectives, en provenance du budget de contribution à d'autres organismes de la Direction Culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accorder l'augmentation des contributions financières en fonction de l'IPC pour l'an 2024, à 2 organismes ci-après désignés, tel que prévu à leurs conventions de contribution respectives, en provenance du budget de contribution à d'autres organismes de la Direction Culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens.

Centre des arts de la scène Pauline-Julien	montant de l'indexation pour 2024 - 960 \$
Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève	montant de l'indexation pour 2024 - 360 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1249350021

CA24 28 202

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 septembre 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 septembre 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249452036

CA24 28 203

Autoriser la vente annuelle de livres et périodiques élagués, organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, offrir gratuitement les documents non vendus aux garderies et CPE sur le territoire ainsi qu'à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal après la tenue de l'événement, et renoncer aux profits de la vente pour les verser à l'organisme Centraide du Grand Montréal.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser la vente annuelle de livres et périodiques élagués, organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève;

D'offrir gratuitement les documents non vendus aux garderies et CPE de l'arrondissement ainsi qu'à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal après la tenue de l'événement;

Et de renoncer aux profits de la vente pour les verser à l'organisme Centraide du Grand Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1249350023

CA24 28 204

Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île Bizard—Sainte-Geneviève, de l'aide financière de 8 000 \$ auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île Bizard—Sainte-Geneviève, de l'aide financière de 8 000 \$ auprès du Comité de la Fête nationale du Québec 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1248522002

CA24 28 205

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (exercice financier 2025) - (CA28 0085).

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (exercice financier 2025) (CA28 0085) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1242714007

CA24 28 206

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (CA28 0061-3)

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (CA28 0061) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

40.02 1242714008

CA24 28 207

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (CA28 0084).

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'avis de motion du règlement, en date du 1er octobre 2024;

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 octobre 2024 par sa résolution CA24 28191;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 octobre 2024 par sa résolution CA24 28191;

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'adoption du règlement, en date du 24 octobre 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (CA28 0084).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1246983010

CA24 28 208

Règlement numéro CA28 0025-4 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro CA28 0025 de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève à l'effet de soumettre les travaux de remblais et déblais pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement CA28 0025-4 modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28146;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28146;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0025-4 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro CA28 0025 de l'arrondissement L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève à l'effet de soumettre les travaux de remblais et déblais pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1247905024

CA24 28 209

Règlement numéro CA28 0011-7 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement CA28 0011-7 modifiant le règlement sur les permis et certificats CA28 0011 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28149;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28149;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0011-7 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1247905027

CA24 28 210

Adoption - Règlement numéro CA28 0024-14 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-205.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement CA28 0024-14 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28145;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0024-14 à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28145;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 octobre 2024 par sa résolution CA24 28178;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 24 octobre 2024 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro CA28 0024-14 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-205.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1247905023

CA24 28 211

Adoption - Règlement numéro CA28 0023-48 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions réglementaires.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-48 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28144;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-48 à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28144;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 octobre 2024 par sa résolution CA24 28177;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 24 octobre 2024 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro CA28 0023-48 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions réglementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA24 28 212

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement (en alternance) entre 7 h et 00 h 00 sur toutes les rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, entre le 1er décembre et le 1er avril.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement (en alternance) entre 7 h et 00 h 00 sur toutes les rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, entre le 1er décembre et le 1er avril :

- a) lors des jours pairs, le stationnement sera autorisé sur le côté de la rue où les numéros civiques sont pairs ;
- b) lors des jours impairs, le stationnement sera autorisé sur le côté de la rue où les numéros civiques sont impairs ;
- c) en présence d'un îlot ou d'un terre-plein, le stationnement sera autorisé du côté où il y a des habitations, peu importe que les numéros civiques soient pairs ou impairs.

Toutefois, la signalisation permanente et temporaire dans les rues prévaut et les automobilistes doivent la respecter en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1246059002

CA24 28 213

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'installer une enseigne sur pylône et une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 136, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 530 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne sur pylône et d'une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 136, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 530 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- Que le spectre lumineux soit d'un blanc chaud (2700k-3000k).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1249606014

CA24 28 214

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1249350024

Dépôt de documents – Septembre 2024

Rapport mensuel revenus locaux;
-Rapport budgétaire sommaire ;
-Liste des virements budgétaires - PDI;
-Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
-Conciliation – surplus du golf;

-Liste des permis émis – occupation;
-Liste des permis émis – construction;
-Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA24 28 215

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 novembre 2024 à, 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2024.